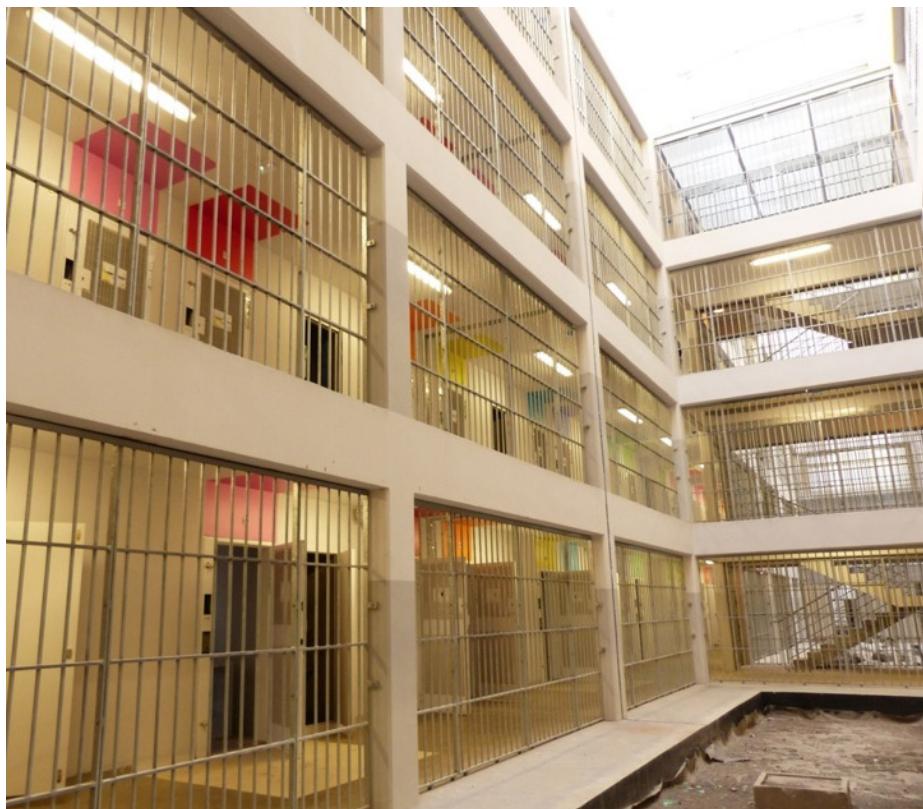


## Mayotte se dote d'un centre pénitentiaire



Exit la seule Maison d'arrêt. L'évolution vers le Centre pénitentiaire qui avait fait tant de bruit est achevée depuis ce lundi 14 décembre. Une capacité d'accueil qui a triplé en 5 ans, presque de concert avec la délinquance dans l'île.

Page 2

### Laïcité

Quand les lycéens originaires de Mayotte partagent sur la laïcité à La Réunion



Page 3

### Sécurité

Chihaboudine Ben Youssouf : l'agression de trop ?



Page 4



Votre portail captif par

 Alter 6.com  
Alternative System

Alter 6.com  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

**Justice**

# Mayotte se dote d'un Centre pénitentiaire

*Une cellule individuelle*

**Exit la seule Maison d'arrêt. L'évolution vers le Centre pénitentiaire qui avait fait tant de bruit est achevée depuis ce lundi 14 décembre. Une capacité d'accueil qui a triplé en 5 ans, presque de concert avec la délinquance dans l'île.**

Le 10 juin 2014, une première étape avait été franchie avec l'ouverture de la Maison d'arrêt sur de nouveaux locaux, présentés un peu plus tôt en janvier à la presse, nouvelles conditions de travail pour les agents, et d'incarcération pour les détenus.

La nécessité de construire un nouveau bâtiment pour y transférer les détenus, pour détruire l'ancien et reconstruire les derniers locaux aboutissant à un Centre pénitencier avait expliqué cette opération en

deux étapes.

Ce sont donc 75 détenus, qui ont été transférés dans les nouveaux quartiers lundi matin de 8h à 10h, dont ceux des mineurs et des femmes, sous la surveillance de deux véhicules de gendarmerie. Portant la capacité d'accueil de l'établissement à 278. Difficile de dire si cela sera suffisant : fin 2009 déjà, la prison née en 1995, recevait 256 détenus pour une capacité théorique de 90 places. Or, la délinquance n'a fait que croître depuis...

## En fonction de la durée de la peine

Désormais, le Centre de détention pourra accueillir 152 personnes, et la Maison d'arrêt 126.

Deux entités différentes qui appellent une petite explication lexicale.

Les centres pénitentiaires sont des établissements mixtes. Ces prisons regroupent plusieurs quartiers qui peuvent donc comprendre à la fois une maison d'arrêt et un centre détention.

Au sein des maisons d'arrêt séjournent des prévenus, c'est-à-dire les personnes en attente de jugement, ainsi que des personnes condamnées définitivement et dont les peines restant à purger sont inférieures à deux ans.

Les détenus condamnés à une peine supérieure à deux ans et qui présentent des perspectives de réinsertion sociale peuvent accomplir leur peine dans un centre de détention.

## Directeur sur le départ...

La Maison d'arrêt de Majicavo a une capacité de 76 places pour les hommes, de 14 pour les nouveaux arrivants, de 6 pour les femmes et 30 pour les mineurs. On y compte 5 cellules disciplinaires, dont une au quartier des femmes, 3 cellules d'isolement et une cellule de protection d'urgence.

La bascule vers le nouveau centre pénitentiaire devait se faire le 5 octobre dernier, mais un mouvement social avait dû la différer. On se souvient que les agents avaient alors bloqué pendant plusieurs jours les grilles d'accès à l'établissement pour réclamer une prime de 12.000 euros dans le cadre de l'évolution vers un Centre pénitentiaire.

Le préfet Seymour Morsy était intervenu et la situation s'était apaisée sur place. Les représentants des syndicats CGT et FO ont été reçus le 9 décembre au Ministère des Outre-mer par Hubert Moreau, Directeur interrégional de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-mer, qui avait déjà négocié

avec eux pendant le conflit. Une discussion dans un contexte de départ du directeur actuel, qui doit être remplacé dans quelques jours. C'est le directeur adjoint Elhadji Faye, qui assure l'intérim.

### **... Et aucune certitude sur la prime**

Des discussions ont eu lieu au MOM sur la prise en compte de l'ancienneté du personnel dans la reconstitution des carrières, « mais nous serons logés à la même enseigne que les autres fonctionnaires de Mayotte », indique Ismaël Chanfi, UDFO. Un effort pourrait être fait cependant sur le point d'indice, défavorable aux anciens qui se retrouve après 20 ans de carrière, au même niveau d'ancienneté qu'un petit jeune, « il y aura peut-être des possibilités de promotion en interne. »

C'est à Paris que l'ouverture officielle du Centre Pénitentiaire ce lundi leur a été annoncée. Quant à la prime, elle sera portée à l'ordre du jour du prochain Comité technique de l'Administration pénitentiaire, mais Ismaël Chanfi reste dubitatif, « nous n'y aurions pas droit, car il faudrait alors retraiter tous les dossiers des prisons où il y a eu une reconstruction. »

Les détenus vont pouvoir pleinement investir les lieux de leur nouveau Centre pénitentiaire aux cellules parées de couleurs chatoyantes. Ce qui ne devrait pas être pour leur déplaire, un ancien directeur du précédent bâtiment vêtu de l'Estat : « Chez moi monsieur le préfet, il y a aussi des tunnels autour de la prison, mais c'est pour y entrer ! »...

Anne Perzo-Lafond

### **Laïcité**

# **Quand les lycéens originaires de Mayotte partagent sur la laïcité à La Réunion**



*Le stand de Mayotte au sein du lycée Julien de Rontaunay à La Réunion*

**Des lycéens mahorais, plongés dans un multiculturalisme à La Réunion, ont fait valoir leur identité culturelle dans un large échange entre communautés. Quand le respect des religions passe par la connaissance de l'autre.**

Décidément, cette Journée mondiale de la laïcité le 9 décembre aura surtout été marquée dans les établissements scolaires. Le principe de laïcité est l'un des acquis fondamentaux de la République depuis que la loi du 9 décembre 1905 a instauré la séparation des églises et de l'Etat.

Une Journée moyennement célébrée jusqu'à présent, mais que les attentats de janvier et du 13 novembre, perpétrés au nom d'Allah,

ont remis sur le devant de la scène médiatique. Lors de cette journée, il est donc prévu que les écoles et les médias abordent la question de la laïcité.

A Mayotte, une large fresque murale lui était dédiée la semaine dernière, au collège de Sada. A La Réunion, le lycée Julien de Rontaunay a participé à cette journée, où se sont illustrés des élèves mahorais.

### **2% de natifs de Mayotte**

Plus encore que sur notre île, la multiplicité des communautés dans l'île Bourbon avait incité à laisser les lycéens s'exprimer sur leurs identités culturelles. En 2010, des statistiques de l'INSEE montrant que 2% des habitants de l'île Bour-

bon était natif de Mayotte.

Ce 9 décembre, les élèves d'origine asiatique avaient proposé un atelier d'écriture chinoise, qui côtoyait le même atelier sur l'écriture maghrébine. Les mahorais avaient décidé de proposer un maquillage de tsindzano, alors que leurs voisins indiens, utilisaient le héné. Chaque stand avait présenté un plat traditionnel, il s'agissait de beignets sucrés, « goulia-goulia » pour Mayotte. Qui a également animé la journée par des danses traditionnelles.

#### Pour un autre regard

Le proviseur s'est dit très étonné par cette implication des élèves « qui se sont de suite approprié le thème, et ont ainsi affirmé leur identité », nous rapporte un participant. C'est donc par le vecteur du partage de culture qu'est passée la notion de laïcité pour les organisateurs.

La Délégation de Mayotte à La Réunion était également présente et a encouragé les jeunes, « ils étaient très fiers d'exposer leur culture », nous glisse une de ses représentantes.

Comme le montre une étude du Conseil économique et social titrée « Les mahorais à La Réunion, de l'accueil à l'accueil, changer de regard », les populations originaires de Mayotte ne suscitent pas toujours l'empathie de la population réunionnaise. 44% des Mahorais installés à La Réunion se disaient même victimes de racisme, en 2010 selon cette étude. « On peut dire que les jeunes ont dépassé tous les stigmates », conclue notre interlocutrice.

A.P-L.

#### Sécurité

# Chihaboudine Ben Youssouf : l'agression de trop ?



*Chihaboudine Ben Youssouf*

**Les faits de violence se sont multipliés ces dernières années dans l'île, frappant des randonneurs, des habitants à leur domicile, des entrepreneurs, sans trop de réactions virulentes de la part des élus. Pour l'Etat cette délinquance a été trop souvent « un sentiment ». La population parle aussi de sentiment, mais « d'abandon ».**

Bandes jeunes armés Nous rapportons hier les agressions dont furent victimes les forces de l'ordre, que ce soit la gendarmerie, avec des caillassages, ou la police, contre laquelle se rebellait un auteur de violence. Tous les jours, des habitants se font agresser, chez eux, dans la rue ou dans leur véhicule. Il aura fallu qu'un homme politique re-

spectable, un vieux de la vieille, le conseiller départemental et ancien secrétaire général de la mairie de Mamoudzou, un mahorais de 66 ans, se fasse rouer de coup pour que les politiques de tous bords réagissent et demandent des comptes à l'Etat.

#### « Pas de “guerre civile” »

Le premier à réagir fut, selon sa modération habituelle, le président du département, Soibahadine Ramadani qui, au nom de tous les conseillers départementaux, « exige la plus grande fermeté face à de tels actes de violence et réaffirme sa confiance aux forces de l'ordre, quant à leur capacité à traduire les auteurs devant la justice. »

Cette nuit, c'est un communiqué du sénateur LR Abdourahamane Soilihi, quasiment le seul depuis le début de son mandat, qui nous est parvenu, où il souhaite « que les auteurs soient traduits devant la justice pour être punis avec la plus grande sévérité », bien entendu « témoigne de sa solidarité au conseiller départemental en lui souhaitant un prompt rétablissement », et surtout, « demande, une fois de plus, au Gouvernement de mettre en œuvre tous les moyens appropriés pour lutter efficacement contre cette insécurité qui règne dans notre île. »

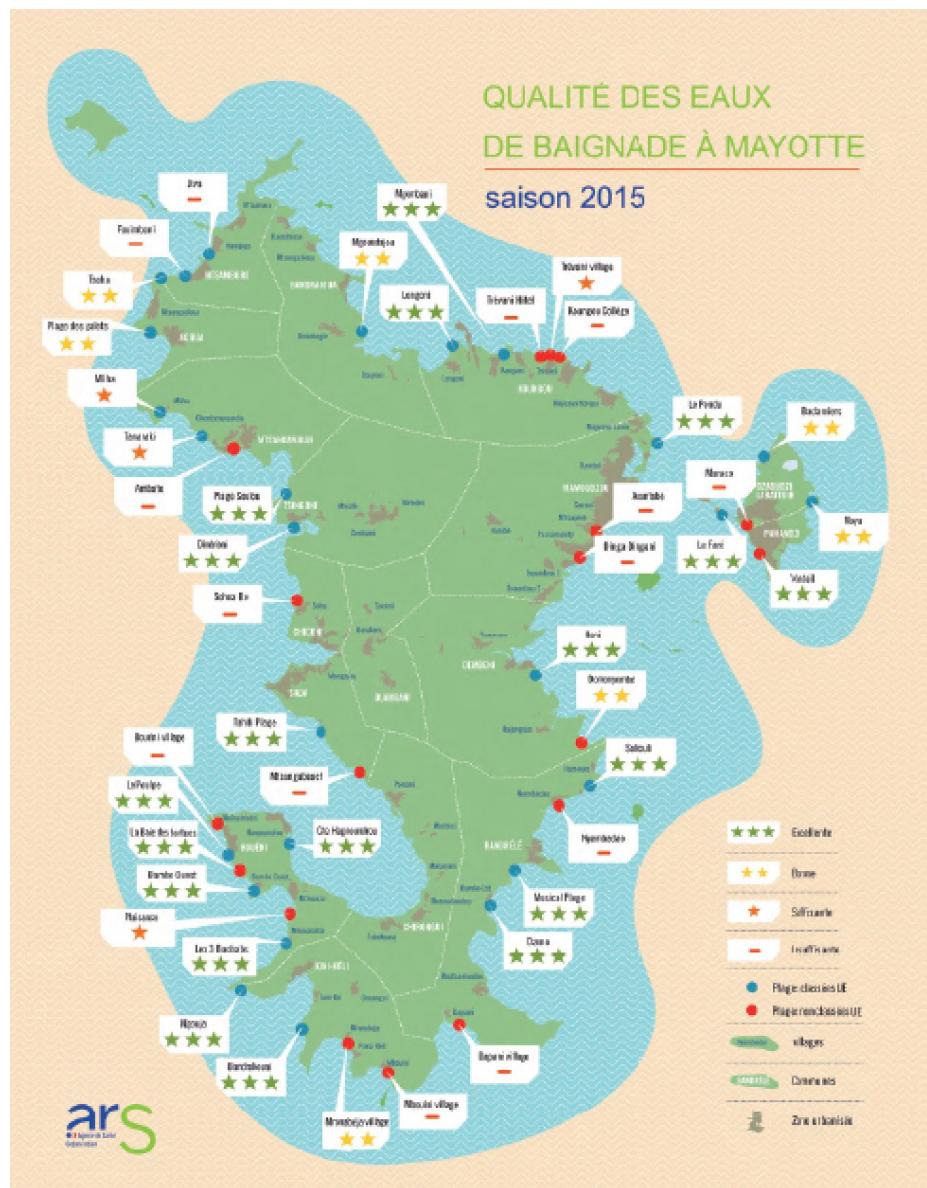
C'est ensuite un mot de la Fédération des associations mähraises de métropole, dont le président Issouf Saindou estime que « cette agression porte lourdement atteinte à l'image de Mayotte dans l'hexagone et notamment de l'attractivité du territoire ». La FAMM appelle les autorités publiques, les élus et l'Etat, à prendre chacune leur responsabilité pour éviter que Mayotte ne sombre pas dans une espèce de « guerre civile », dont aucune partie n'en sortirait indemne ».

Car il y a deux jours, c'est encore une infirmière qui se faisait arracher son sac depuis sa moto. « Impossible de supporter que les cadres de santé et les fonctionnaires partent un à un à cause de la délinquance », nous rapportait un syndicaliste. Et pourtant, c'est la réalité. Et les images télévisées du crane ensanglanté de Chihaboudine Ben Youssouf vont peut-être réveiller les volontés.

Anne Perzo-Lafond

## Santé

# Eaux de baignade : très bons résultats pour 19 plages, insuffisant pour 14



*La carte de la qualité des eaux de baignade éditée par l'ARS*

Conformément aux directives européennes, l'ARS Océan Indien assure le contrôle sanitaire régulier de l'ensemble des sites de baignade recensés sur l'île. Le bilan de la saison 2014-2015 montre que 83% des

prélèvements effectués sur les baignades sont « bons », mais un tiers des sites présente une qualité de l'eau insuffisante. Depuis la saison précédente, 4 sites sont déclassés et 14 sites présentent un meilleur classe-

**ment.**

En 2015, 44 sites de baignade ont fait l'objet d'un contrôle sanitaire, organisé par l'ARS OI, qui effectue des prélèvements d'eau sur chaque site tous les mois. Ces prélèvements sont analysés par le laboratoire départemental afin de rechercher des indicateurs bactériologiques de contamination fécale, en vérifiant que la quantité de bactéries ne dépasse pas les limites de qualité fixées par la réglementation. Les 726 prélèvements effectués dans l'année sont qualifiés de bons à 83%, de moyens à 12 % et de mauvais à 5 %.

Les résultats 2015 et ceux des trois dernières années permettent en début de saison balnéaire 2015-2016 à Mayotte, de classer les eaux de baignade en quatre niveaux de qualité (Voir la Carte des sites de baignade :

- excellente pour 19 sites, parmi elles, Sakouli, Musicale Plage, le Faré, Le Pendu ou la Baie des Tortues
- bonne pour 7 sites, comme Moya ou Tsoha
- suffisante pour 4 sites, Tanaraki, Mliha
- insuffisante pour 14 sites, dont Nyambadao et Trévani

### Enquête sur les causes de pollution

Les catégories «Excellente», «Bonne» et «Suffisante» correspondent à des eaux de baignade conformes aux normes en vigueur. La catégorie «Insuffisante» démontre la non-conformité des eaux et en cas de répétition, peut engendrer la fermeture définitive du site de baignade.

Les résultats de la saison 2015 sont présentés dans un dépliant,

réalisé par l'ARS OI, à destination de l'ensemble des usagers. Il sera mis à disposition du public dans les mairies et au niveau des présontoirs touristiques (Comité de tourisme, hôtels,...).

En plus des prélèvements effectués tous les mois, l'ARS OI a confié à un bureau d'études la réalisation d'une enquête sur chaque site de baignade. Menée de 2014 à 2015 sur les 35 sites, elle a permis :

- d'identifier les sources de pollution (présence d'une ravine, d'élevages, d'une station d'épuration qui fonctionne mal,...) susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade,
- de définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire des baigneurs,
- de permettre aux gestionnaires des sites de baignades de mieux définir les actions à programmer pour d'éventuels travaux d'amélioration à engager.

Les résultats ont permis de déterminer les profils de vulnérabilité des 35 sites. Ils seront prochainement remis aux communes concernées sous la forme d'un guide. Les communes devront s'approprier cet outil destiné à améliorer la qualité des eaux et à protéger la santé des baigneurs.

### Faits divers

#### Double braquage

**Passamainty/Combani : deux interpellés devant le procureur**



Un deuxième individu a été interpellé ce matin vers 6h à Tsingoni. Il est suspecté d'avoir participé au double braquage de La Poste de Passamainty et du Somaco de Combani. Il a été présenté en même temps que le premier gardé à vue au parquet à 16h.

Le Journal de Mayotte  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
07.85.05.96.59.

**LE JDM**